



Collections numériques, collections physiques :

→ QUELLE ARTICULATION ?

PIERRE CHOURREU

Université Paul Sabatier-Toulouse 3
pierre.chourreau@scd.ups-tlse.fr

Titulaire du diplôme supérieur de bibliothécaire, Pierre Chourreau dirige, depuis 1999, le service commun de la documentation de l'université Paul Sabatier-Toulouse 3. Il a auparavant été directeur du SCD de l'université de Haute-Alsace, puis directeur de la bibliothèque de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, et directeur de la bibliothèque du Centre canadien d'architecture à Montréal.

Il existe un degré zéro de l'articulation entre collections physiques et collections numériques : c'est la disparition pure et simple des premières. Rêve ou cauchemar ? En tout cas, idéal possible de la bibliothèque contemporaine. Accessibilité universelle, en tout temps : la bibliothèque totalement numérique réunit quelques-uns des traits qui caractérisent la puissance divine. C'est sans doute une des raisons de son attrait.

À l'opposé de ce rêve futuriste, les affirmations d'un Darnton¹ ou d'un Eco² : non le livre ne va pas disparaître, il ne peut que survivre, il est irremplaçable, sous la forme que nous lui connaissons depuis un peu plus de cinq siècles, le livre imprimé.

Il ne sera bien sûr pas question ici de se situer à ces hauteurs. Outre que le talent n'est pas donné également à tous, on peut hésiter à tirer des plans sur l'avenir : à travers la forme qu'en prend le support, ce sont les modalités mêmes de la transmission qui sont en cause. Qui peut prévoir avec certitude leur évolution ? Les formes littéraires et artistiques vont-elles rester inchangées ? Ce serait bien surprenant, même si les guetteurs de cyber-littérature ne voient guère au loin que la route qui poudroie. Et l'activité scientifique ? Il y a de bons esprits pour

douter de son invariabilité (Jean-Marc Lévy-Leblond³ par exemple).

Nous resterons donc au présent.

Les collections numériques se présentent essentiellement sous deux formes dans nos établissements : la numérisation de documents qui font partie de nos collections papier, et les collections de documents acquises directement sous forme électronique – bases de données bibliographiques depuis le milieu des années 80 (d'abord sous forme de cédéroms : ce fut notre *Chanson de la plus haute tour*, ces tours de cédéroms d'une gestion si complexe que nous fûmes tout heureux de les livrer aux Domaines quand le développement d'internet les voua aux oubliettes), périodiques depuis le milieu ou la fin des années 90, livres électroniques depuis quelques petites années. D'une forme à l'autre, l'articulation entre papier et forme électronique diffère profondément. Entrons maintenant dans le vif de notre sujet.

La numérisation : mort ou transfiguration

Ancien, rare ou précieux

Ce que nous avons d'abord numérisé, ce sont en général des documents sinon uniques, en tout cas rares et précieux : fonds anciens, manuscrits, imprimés avec annotations marginales.

Dans ces cas-là, l'apparition sous forme électronique n'enlève rien au

1. Cf. notamment Robert Darnton, « The Library in the New Age », *The New York Review of Books*, vol. 55, n° 10, 12 juin 2008 : www.nybooks.com/articles/21514

2. Cf. notamment Jean-Claude Carrière et Umberto Eco, *N'espérez pas vous débarrasser des livres*, Grasset, 2009. Voir la critique de l'ouvrage par Laurence Jung, dans ce numéro du BBF, p. 97-98.

3. Cf. notamment Jean-Marc Lévy-Leblond, *La vitesse de l'ombre : aux limites de la science*, Seuil, 2006.

support original papier. Il reste l'objet d'élection. Le substitut électronique ne fait que faciliter sa consultation, il ne supprime pas la nécessité d'avoir recours à l'original dès lors qu'on voudra apprécier et étudier pleinement le document. Il n'y a donc rien là de déstabilisant, juste des exigences de moyens financiers supplémentaires : à la conservation du document original, qui maintient toutes ses exigences, il faut ajouter la maintenance des systèmes qui permettent l'appropriation du substitut (ordinateurs et réseaux), et bien sûr la conservation à long terme du substitut électronique lui-même. On sait que cette dernière ne va pas de soi, et fut même un peu oubliée dans les débuts, mais nous ne nous étendrons pas sur ce point.

Sous cette première forme, et pour ces documents rares, la numérisation ne perturbe en rien le mode d'existence antérieur : s'il y a transfiguration, il n'y a pas mort. On pourrait même dire : au contraire, puisque le substitut numérique, en s'affirmant comme succédané ne possédant pas toutes les propriétés de l'objet, et requérant le maintien de celui-ci dans sa forme initiale si l'on veut y accéder pleinement, renforce sa sacralisation.

L'articulation dans ce premier temps se présente donc comme une juxtaposition, avec préséance : celle du fonds ancien. Fonds qui demeure inchangé, et prend figure à la fois d'origine et de fin : ce sont les documents de cette collection qui génèrent ceux de la collection numérique et, à la fin d'un parcours sérieux, celui de l'étude. C'est à eux que l'on doit nécessairement retourner.

Dernière remarque : l'argument du coût est ici d'une faible importance. Bien entendu, il joue dans le rythme de la numérisation, mais pas dans la reconnaissance de sa nécessité. C'est tout de même un fait à signaler : un projet de numérisation de livre ancien ou de manuscrit ne rencontrera jamais d'opposition frontale sur son bien-fondé. Sur son opportunité dans des circonstances financières données, oui, mais il s'agit là d'un détail : quant au fond, la demande du bibliothécaire paraît légitime. L'alliance de la préservation et de la diffusion est un bon sésame auprès des décideurs, et les

récentes annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁴ le confirment.

Numérisation de masse

Passé le temps de l'unicité, vient celui de la masse. Nous l'abordons à peine dans nos établissements. Il n'est pas question ici d'évoquer la question de Google et de son entreprise de numérisation, ni de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ou de ses homologues étrangères et de leurs programmes.

Vue d'un établissement de taille modeste, la numérisation de masse apparaît comme un procédé qui sera forcément sélectif : ne seront numérisées que des parties de collections présentant une signification particulière. Pour le reste, l'établissement attendra que la numérisation de masse ait fait son œuvre dans les grands centres.

Un exemple permet de se représenter les choses. Une société savante locale produit un bulletin. Les échanges qu'elle a permis ont fini par constituer à la bibliothèque universitaire, qui en est par convention le dépositaire, une importante collection, qui a peu d'équivalentes en France dans son domaine. Outre la revue de la société, elle comprend des titres de revues françaises ou étrangères, dont certaines uniques ou presque en France, et de nombreux documents donnés par les auteurs, pour certains annotés.

Il est clair que la numérisation de la revue de la société est un des objectifs de l'établissement local (une coopération à l'étude, dans le cadre du projet de numérisation par la BnF des publications de sociétés savantes, devrait permettre d'y arriver dans un futur assez proche). La numérisation d'autres éléments de ce domaine autour de ce premier morceau sera bien sûr un deuxième objectif logique.

4. Cf. la présentation du Plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires, rendu public le 12 février 2010, sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid50597/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html

Ici encore, comme dans le cas des documents anciens ou rares, on est dans le domaine de la juxtaposition. Le fait qu'il s'agisse d'un élément de patrimoine régional impose la conservation du papier, et rien n'est changé. Cette permanence se vérifiera-t-elle pour l'ensemble de la numérisation de masse ? Il est permis d'en douter. Conviendra-t-il de conserver de longues séries de périodiques papier, alors que leurs contenus seront accessibles en ligne ? Sans doute pas dans tous les établissements : une coordination de la conservation du papier au niveau national va s'avérer indispensable, au-delà du seul échelon des plans régionaux de conservation partagée. Quant aux questions sur la conservation à long terme du document sous sa forme électronique, elles sont posées ici aussi comme précédemment.

Le numérique natif

Venons-en maintenant à la deuxième forme de collections numériques : celles que nous acquérons directement sous cette forme. Pour ne pas abuser de la patience du lecteur, nous nous concentrerons sur les collections de périodiques.

Un rapport de filiation et d'abstraction

Lorsque nous avons commencé d'acheter des périodiques électroniques, ce sont les anciennes collections physiques qui ont constitué le point de départ des collections numériques. Point de départ, elles l'ont été de deux manières.

En premier lieu, quant au prix. C'est le montant des abonnements acquis précédemment par l'établissement qui a servi de base à la fixation du prix des ressources électroniques. Et deuxièmement, c'est la collection physique qui détermine ce qui reste la collection dont l'établissement est propriétaire – alors qu'il aura seulement un accès, limité à l'année d'abonnement, au reste du catalogue de l'éditeur. Les titres de la collection physique demeurent donc les titres de la collection numérique proprement dite.

Ce rapport de filiation est d'une grande abstraction : cela fait dix ans ou plus que nous avons commencé d'acheter sous forme électronique. Ce qui demeure notre collection est noyé sous le catalogue des éditeurs. En matière d'accès, les établissements importants ont multiplié par deux à trois le nombre de titres qu'ils rendent accessibles. Les établissements, moyens ou petits, ont pu le multiplier par un facteur 30 ! Le décalage est important pour les bibliothécaires – et de plus en plus à mesure du remplacement générationnel. Il l'est encore plus pour nos utilisateurs, pour qui en général cette notion de collection est devenue artificielle.

Ceci a eu une première conséquence pour le moins importante : alors que de tout temps les bibliothécaires s'étaient souciés d'accroître les collections, pour permettre l'accès à un maximum d'information, le mode de formation des prix des collections de périodiques électroniques conduit à restreindre la collection, pour garantir un accès maximal aux documents.

C'est qu'à l'âge de la collection électronique, celle-ci n'est pas le dernier mot de l'accès à l'information : les éditeurs, tout en basant leur tarif sur la collection effectivement détenue par la bibliothèque acheteuse, lui donnent accès, le temps de l'abonnement, à beaucoup plus d'information que celle contenue dans la collection proprement dite. Cela n'est pas dû à une qualité intrinsèque des collections électroniques, mais à une raison purement contingente, celle de la pratique commerciale des éditeurs. L'accès à la totalité du catalogue, alors que la collection de l'acheteur n'en est qu'un sous-ensemble, explique cette distorsion.

On comprend dès lors que la tendance à l'amaigrissement soit impérative : dans une période d'inflation (de la production d'information, et de son coût), seule une maîtrise du prix de la collection, qui sert de base à l'établissement du coût d'accès à l'ensemble du catalogue, peut permettre de pérenniser (au moins un temps) cet accès. Après avoir réduit autant que faire se pouvait leur collection avant le passage au premier contrat électronique (élimination des doublons, détermination précise de ce qui relève de l'établisse-

ment et de ce qui relève d'autres tutelles, dans le paysage spécifique français des unités mixtes de recherche⁵, désabonnement sélectif), les bibliothèques sont poussées par la nécessité à

“Pourquoi
s'évertuer à
conserver, à
grands frais, des
collections papier
difficilement
utilisables, alors
que de plus
en plus ces
collections sont
disponibles sous
forme numérique”

utiliser au maximum le droit de désabonnement prévu par la plupart des contrats (dans une limite de 1 à 2 % en général).

Que la collection et l'accès ne soient plus coextensifs a une deuxième conséquence : les bibliothèques sont amenées, pour la première fois, à signaler des ressources, certes accessibles grâce à elles, mais qui néanmoins ne font pas partie de leurs collections. Pour l'utilisateur, il est vital de savoir à quels titres il a réellement accès. Il est

difficilement pensable de le laisser se connecter sur un site d'éditeur pour y découvrir au petit bonheur la chance (ou la malchance) quels sont les titres auxquels il peut accéder. C'est donc à un signalement massif qu'ont dû procéder les bibliothèques, et un signalement compliqué, car il implique, à partir des bases de données bibliographiques, la gestion des liens vers le texte intégral. Certes, des outils trouvables dans le commerce facilitent désormais la tâche, mais celle-ci n'en demeure pas moins. Et avec elle cette constatation : ce n'est plus, comme par le passé, la collection qui détermine notre travail.

En fait, c'est à un véritable brouillage de la notion de collection auquel nous assistons, et pas seulement chez les bibliothécaires : encore plus chez nos utilisateurs. Combien d'entre eux réalisent-ils vraiment que l'ensemble des titres auxquels nous donnons accès ne constitue pas notre collection numérique ? Combien d'entre eux sont-ils prêts à vraiment soutenir, autrement que par habitude acquise, nos dépenses de conservation pour des collections physiques de périodiques qui ne sont que des sous-ensembles (et très réduits) du catalogue de l'éditeur auquel nous leur donnons accès en quasi-totalité ? Enfin, qu'est-ce qui a vraiment leur préférence ? Une importante collection ? Ou bien la garantie d'un accès à un maximum d'information ?

Poser la question, c'est y répondre, et ce type de préférence s'étendra par ricochet à la conservation des anciennes collections physiques. Pourquoi s'évertuer à conserver, à grands frais, des collections papier difficilement utilisables, alors que de plus en plus ces collections sont disponibles auprès des éditeurs sous forme numérique, version facilement accessible ?

Le passage à la version électronique seule pour la production courante a commencé⁶. En dénouant l'ancien

5. Dans le système de recherche français, les unités mixtes de recherche sont des laboratoires universitaires bénéficiant d'une reconnaissance (et de financement) par les établissements publics scientifiques et techniques de recherche (de type CNRS, Inserm, Inra, etc.). Des revues achetées sur crédits CNRS par exemple, ne relèvent donc juridiquement pas des collections de l'université, mais du CNRS. On sait que les conséquences documentaires de ce système de mixité sont beaucoup moins simples que ce qui en est dit rapidement ici.

6. Il est certes ralenti par le choix de l'administration fiscale de taxer ces produits comme des services, donc au taux de 19,6 %, et non de leur accorder les taux en vigueur pour la presse, voire de les exonérer de TVA. Malgré cela, le passage progressif à la version électronique seule va progressivement s'imposer, c'est une certitude.

lien des utilisateurs avec le papier, il fait le lit de la perte de conscience de la notion de collection, et de ce qu'elle implique. Pour nous bibliothécaires, faut-il aller contre cette tendance ?

À titre personnel, on nous permettra d'en douter. La collection est corrélative d'un monde de la rareté (en tout cas de la rareté relative), où seule la constitution d'ensembles massifs de documents physiques permet le travail intellectuel, avec les liens qu'il demande d'un livre à un autre, d'une revue à une autre. Dès lors que l'évolution des techniques garantit l'accès à tous les documents dont a besoin ce travail, le maintien des collections cesse d'être une question centrale, pour céder la place à celle de l'accès. La demande de nos utilisateurs ne fait que traduire ce changement.

Ce transfert ne signifie pas une plus grande facilité : il déplace les problèmes. Vers les questions d'informatique et de réseau, qui ne sont pas les plus difficiles. Vers les questions juridiques, et c'est moins simple. En perdant progressivement la propriété des documents constituant la collection, la bibliothèque perd un repère important. Désormais, il lui faudra porter plus d'attention à la dimension juridique des contrats – pour traiter la variation commerciale chez les éditeurs, qui prend l'allure d'un véritable mouvement brownien. Fusions d'éditeurs, transferts de titres, etc. : les responsables de collections électroniques savent les efforts qu'il faut accomplir pour permettre à leur établissement de maintenir le cap documentaire dans cette agitation frénétique.

L'archive et la fin de la collection physique

Après être passés à la production de leurs périodiques sous forme courante électronique, les éditeurs ont entrepris de numériser leurs collections rétrospectives, du numéro princeps de la revue au dernier numéro physique.

Ces archives, désormais proposées à la vente pour des coûts relativement limités, vont progressivement entrer dans les bibliothèques : tendanciellement, elles vont venir suppléer les an-

ciennes collections physiques, car elles permettent un bien meilleur accès.

Collections physiques et collections numériques vont-elles ici doubler ? Cela ne paraît pas raisonnable. Pourquoi continuer à conserver et servir des collections physiques, si elles ne donnent accès à rien de plus que la version électronique (et dans la plupart des cas, la forme matérielle du document d'origine est de peu d'importance, c'est le contenu intellectuel qui compte pour l'utilisateur) ?

On est reconduit à la question de la conservation partagée vue plus haut. Mais dans beaucoup de cas locaux, l'articulation entre les deux collections sera la disparition pure et simple de la collection physique.

Concurrence : sauvage ?

La pente naturelle des choses va-t-elle nécessairement entraîner la disparition générale de la collection physique, moins efficace en terme d'accès ? Ce n'est pas certain. Car il y a au moins deux fonctions du document qui semblent pouvoir n'être mises en œuvre que sous sa forme physique.

La première de ces fonctions, c'est une fonction de sociabilité. Il y a des documents qui peuplent non pas les austères bibliothèques, mais les lieux de détente : la salle du laboratoire où trône la machine à café, lieu d'échange informel et donc indispensable (soupe anti-stress, germinateur d'idées, espace qui contribue à construire les équipes de recherche).

Dans cet endroit, c'est le document physique qui prime : celui qu'on pourra feuilleter, montrer à un collègue, commenter avec lui. Les bibliothécaires des universités scientifiques et médicales savent bien qu'il est illusoire de penser que l'existence numérique de *Science* ou *Nature* puisse permettre de faire disparaître les nombreux abonnements à la forme papier de ces titres. Cela peut arriver en partie, mais il en reste toujours : ce sont des titres dont le rôle pour le lien social est majeur. Et, avec des variations selon les domaines, il y aura toujours un titre qui joue ce rôle, en dehors des deux grandes revues nommées ci-dessus. Pour ces titres, la disparition du

support physique n'est pas d'actualité, parce qu'il semble bien, pour un temps encore, que cette fonction de liaison suppose une matérialité palpable.

Un deuxième domaine dans lequel l'élimination du support physique semble très improbable, c'est celui de l'apprentissage – ou peut-être vaudrait-il mieux dire bachotage. Sans doute est-ce une réalité très française. Mais à coup sûr, elle s'impose. Or il semble que la forme de l'exercice même de la révision intensive suppose le document matériel. Celui qu'on peut mettre sur sa table de travail, et à partir duquel on prendra des notes. À cet égard, et en guise de conclusion iconoclaste (mais pleine d'espoir), on ne peut se défendre de penser que c'est la faible compétence dans l'usage des claviers d'ordinateur qui est pour partie la cause de cette impossibilité à bachoter autrement qu'avec crayon, papier et surligneur. Il est significatif que même les récents rapports sur le développement de l'informatique à l'école parlent seulement d'une prise de connaissance du clavier, et ne parlent jamais de maîtrise de la dactylographie. Aux États-Unis, il y a dans toutes les universités des modules d'apprentissage de la dactylographie – en général hors cycle même des études. Ils sont très suivis, parce que l'étudiant doit régulièrement produire des mémoires dans le système américain, et donc doit pouvoir être productif – ce qu'il n'est pas s'il ne sait pas dactylographier. Il paraît étonnant qu'un pays comme la France, dont le système scolaire, un des piliers de la République, a inscrit comme objectif de base de savoir lire, écrire et compter, n'ait pas mis à jour son programme, et laisse l'immense majorité de ses élèves en sortir sans maîtriser une compétence pratique dont on ne peut se passer dans le monde contemporain. ●

Mars 2010